

**Séance
extraordinaire
2018-06-11ss**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 11 juin 2018 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil et une renonciation à cet avis de convocation a été signée par tous les membres du Conseil tel que permis par l'article 157 du Code municipal.

Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2016-08 décrétant une dépense et un emprunt de 2 200 000 \$ pour la construction d'une caserne de pompiers, de façon à augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt pour tenir compte des soumissions reçues le 6 juin 2018;
5. Résolution autorisant l'entrepreneur à débiter les travaux plus tôt le matin dans le cadre du projet de réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2,
M^{me} Pauline Joncas, siège #3,
M. Gaétan Bélanger, siège # 4,
M^{me} Évelyne Gallet, siège # 5,
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

2018-06-01ss

3. Acceptation de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Avis de motion

4. **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2016-08 décrétant une dépense et un emprunt de 2 200 000 \$ pour la construction d'une caserne de pompiers, de façon à augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt pour tenir compte des soumissions reçues le 6 juin 2018**

Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-08 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 200 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS, DE FAÇON À AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT POUR TENIR COMPTE DES SOUMISSIONS RECUES LE 6 JUIN 2018

Je, soussignée, Pauline Joncas, conseillère de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le Règlement 2016-08 décrétant une dépense et un emprunt de 2 200 000 \$ pour la construction d'une caserne de pompiers (tel que modifié par la résolution 2017-08-10), de façon à augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt pour tenir compte des soumissions reçues le 6 juin 2018.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

2018-06-02ss

Résolution début
travaux plus tôt
Souvenir-Vincelotte

5. Résolution autorisant l'entrepreneur à débiter les travaux plus tôt le matin dans le cadre du projet de réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Michel Gamache & Frères a demandé à la Municipalité pour débiter plus tôt le matin, à raison de deux jours par semaine pour les travaux d'excavation et de transport sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte;

CONSIDÉRANT QUE l'article 28 de notre Règlement 2018-08 portant sur les nuisances autorise les travaux entre 7 heures et 23 heures;

CONSIDÉRANT QUE le chantier perdurera tout l'été et que la température pourrait influencer, à l'occasion, l'avancement des travaux sur le chantier;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun, pour ces raisons précitées, de permettre à l'entrepreneur de débiter plus tôt les cinq jours de la semaine, soit à 6 heures 30 au lieu de 7 heures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser Michel Gamache & Frères à débiter plus tôt, du lundi au vendredi dès 6 heures 30, les travaux sur le chantier de réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte, tel que prévu au Règlement 2018-06 portant sur les nuisances.

Période de questions

6. Période de questions générales

Aucune question de la personne présente à la séance extraordinaire.

2018-06-03ss

7. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que la séance soit levée à 20 h 10.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse